



FICHE D'INSCRIPTION

FORMATIONS STAGES COURTS

Fiche à remplir et à retourner à l'IGBP par mail : formations@igbp.fr

INTITULÉ DU STAGE COURT

L'APPRENANT

CIVILITÉ MONSIEUR MADAME

NOM

PRÉNOM

Date de naissance / / Sexe FEMME HOMME

Lieu de naissance

Nationalité

Téléphone fixe - - -

Téléphone mobile - - -

Adresse complète

Commune Code postal

Pays

E-mail

SITUATION PROFESSIONNELLE

ARTISAN SALARIÉ CDI CDD APPRENTI DEMANDEUR D'EMPLOI AUTRE

Enseignement général

Diplôme Année d'obtention

Diplôme Année d'obtention

Enseignement professionnel

Diplôme Année d'obtention

Diplôme Année d'obtention

MODE DE PAIEMENT

CARTE BANCAIRE PAYPAL ESPÈCE ORGANISME FINANCEUR *

* OPCO CPF Transition Pro FAFCEA France Travail

Conseil Général Conseil Régional Autre organisme financeur

Termes et conditions

- Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations ou d'actualités par email de la part de l'IGBP, en dehors des communications liées à la formation à laquelle vous êtes inscrit(e), cochez cette case.
- Si vous ne souhaitez pas que l'IGBP utilise des photos ou vidéos de vous prises pendant les stages pour valoriser ces formations sur divers supports (site internet, réseaux sociaux, articles), cochez cette case.

En apposant votre signature, vous déclarez exactes les informations renseignées sur cette fiche, et reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de ventes.
Veuillez joindre vos documents justificatifs à cette fiche (cf page 2).

Signature:

X

Date: _____

Pour connaître les différents modes de règlement, téléchargez notre fiche «Prise en charge financière», contactez le centre IGBP-Formations par mail; formations@igbp.fr ou laissez-nous un message depuis l'espace réservé de notre site web.

LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

DOCUMENTS GÉNÉRAUX :

- 1 Curriculum vitae
- 1 Photo d'identité
- 1 Lettre de motivation : pourquoi vous souhaitez suivre cette formation
- 1 Attestation justifiant que vous êtes une personne en situation de handicap (si c'est votre cas)

POUR L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS DIPLOMANTES ET CERTIFIANTES :

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (PERMETTANT DES DISPENSES AUX EXAMENS)

- 2 Photocopies des diplômes et relevés de notes correspondants, précédemment obtenus (BAC, CAP, BP, DAUE et diplômes supérieurs hors Brevet des collèges et BEPC)

NB. Pour les inscriptions aux CAP, Si vous ne pouvez pas fournir l'un de ces documents ci-dessus, adressez-nous votre Brevet des collèges ou BEPC (ce diplôme vous dispense du test de niveau avant d'entrer à l'IGBP mais ne permet aucune dispense à l'examen du CAP)

POUR LES STAGIAIRES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

- 2 Photocopies recto/verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 Document attestant votre situation de demandeur d'emploi délivré par Pôle Emploi, datant de moins d'un mois (si c'est votre cas)
- 1 Photocopie du dernier bulletin de salaire (si vous êtes salarié)
- 1 Attestation JAPD ou JDC (pour les moins de 25 ans).

POUR LES STAGIAIRES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

- 2 Photocopies du passeport en cours de validité
- 2 Photocopies du visa D quelles que soient les dates de validité
- 2 Photocopies recto/verso du titre de séjour ou du récépissé (si en votre possession)
- 2 Photocopies de l'acte de naissance : traduction assermentée

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

[HTTPS://IGBP.FR/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE/](https://igbp.fr/conditions-generales-de-vente/)

Objectifs et champs d'application :

L'inscription à toute formation ou prestation délivrée par l'IGBP implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) par le client, personne ou entité commandant la formation, et l'apprenant, personne suivant la formation. Le client peut également avoir le statut d'apprenant lorsqu'il participe à la formation qu'il a commandé.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document émanant du client, notamment les conditions générales de vente ou d'achat. Si l'IGBP ne fait pas valoir une disposition des présentes CGV à un moment donné, cela ne constitue pas une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes CGV sont établies conformément aux dispositions des articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Modalités d'inscription et documents contractuels :

L'inscription à une formation est validée après un engagement de paiement complet. Les prix sont indiqués en euros et incluent la TVA en vigueur. Le client peut s'inscrire directement sur le site web ou transmettre son dossier d'inscription par voie numérique à l'adresse e-mail : formations@igbp.fr.

Si l'IGBP reçoit plus d'inscriptions que de places disponibles, la sélection des apprenants se fera en fonction de la date de réception des dossiers complets et des accords de financement et de paiement. Si votre inscription n'a pas été retenue, l'IGBP peut vous proposer d'autres dates ultérieures.

Formations d'une durée inférieure ou égale à 2 semaines :

Les inscriptions sont traitées comme des commandes, et un accusé de réception est envoyé au client.

Formations d'une durée supérieure à 2 semaines :

À la réception du dossier d'inscription, les frais de dossier, s'ils sont applicables, sont encaissés et ne sont remboursables que si l'apprenant annule son inscription dans un délai de 14 jours ouvrés après signature du bulletin d'inscription (date d'inscription en ligne ou de réception du dossier par mail faisant foi).

L'apprenant est responsable de la validation du financement de sa formation. Une fois ce financement confirmé, l'IGBP lui enverra un contrat de formation professionnelle en double exemplaire, dont un exemplaire devra être retourné signé. En l'absence de ce document signé, l'apprenant ne pourra suivre la formation.

Conditions spécifiques pour les apprenants non-français :

Les apprenants étrangers doivent être en possession des autorisations nécessaires à leur séjour en France pour la durée de la formation, y compris pour un éventuel stage. Ils sont responsables de l'obtention de ces documents, et tous les frais relatifs à ces démarches sont à leur charge. L'IGBP peut fournir une confirmation d'inscription sur demande.

Modalités de formation :

Les formations se déroulent en français (sauf indication contraire). Les informations relatives aux formateurs et aux prérequis sont disponibles dans les fiches descriptives des formations sur le site www.igbp.fr.

Pour les personnes en situation d'handicap, l'IGBP met en place des solutions d'accompagnement adaptées après évaluation avec notre référent handicap.

Les outils pédagogiques mis à disposition sont exclusivement destinés à un usage de formation. L'acquisition des compétences est évaluée selon les modalités précisées pour chaque formation, et des attestations de présence sont envoyées aux financeurs.

Obligations de l'apprenant :

L'apprenant est obligé de souscrire et maintenir, en prévision et pendant toute la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de l'organisme de formation et des autres apprenants. Celle-ci sera souscrite auprès de l'organisme d'assurance de son choix.

L'IGBP ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages, vols, ou pertes d'objets et effets personnels apportés par les apprenants sur le lieu de formation. Pour les formations se déroulant à l'IGBP, l'apprenant devra se soumettre au règlement intérieur de l'IGBP, disponible à l'adresse: <https://igbp.fr/reglement-interieur/>.

Il est de la responsabilité de l'apprenant de s'assurer qu'il n'est pas allergique ou intolérant aux ingrédients ou composants qu'il pourrait utiliser pendant la formation (liste sur demande).

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont la propriété exclusive de l'IGBP. À ce titre, la reproduction et la diffusion, totales comme partielles, de ces documents via tout support sont interdites.

Formation à distance :

Les cours et devoirs théoriques sont dispensés uniquement en ligne. L'apprentissage de tous les cours et la réussite de tous les examens sont obligatoires pour valider la formation.

Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à la fin du cursus.

Tarifs et conditions de règlement :

Les prix des formations sont indiqués sur le site web dans le descriptif de la formation. Pour les prestations sur mesure, un devis est fourni. Les prix s'entendent, incluant la TVA au taux en vigueur. Des conditions de paiement peuvent vous être proposées en ligne ou sur place.

Retard de paiement :

Tout retard de paiement entraînera des pénalités calculées à trois fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

Annulation et interruption de la formation.

Annulation par l'IGBP :

L'IGBP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas de nombre insuffisant d'apprenants. Les apprenants seront informés au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. En cas d'annulation, les frais perçus seront intégralement remboursés.

Annulation par le client :

Les annulations sont limitées aux cas de force majeure. Si l'annulation intervient moins de 14 jours ouvrés après l'inscription, l'apprenant est remboursé de l'intégralité de la somme versée. Si elle survient au-delà de 14 jours ouvrés, suivant l'inscription, l'intégralité du montant sera exigée par l'IGBP.

Interruption de la formation :

En cas d'interruption pour cause de force majeure, la formation sera facturée au prorata des prestations dispensées. Toute autre interruption entraînera l'obligation de régler l'intégralité du coût de la formation.

La force majeure est un événement qui remplit l'ensemble des 3 caractéristiques suivantes : Ne peut pas être prévu (imprévisible) Ne peut pas être surmonté (irrésistible) Fait extérieur échappant au contrôle de la personne concernée.

Droit de rétractation :

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat de formation. Ce droit s'exerce sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Pour exercer ce droit, le client peut adresser un e-mail à l'adresse suivante : formations@igbp.fr.

Politique de confidentialité et protection des données personnelles :

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de la formation. Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD). Les modalités de notre politique de confidentialité sont consultables sur notre site www.igbp.fr/politique-de-confidentialite. Pour toute question ou demande concernant les données personnelles, veuillez contacter notre responsable de la protection des données par e-mail à l'adresse: info@igbp.fr.

Droit applicable et règlement des litiges :

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différent, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Guadeloupe. Le client a également la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation.